La contribution de la finance verte et durable à la performance extra-financière

Soufyane FRIMOUSSE,
Jean-Marie PERETTI

Les accords de Paris sur le climat ont fixé comme objectif la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2050, afin d'assurer la transition vers une économie durable. Cet objectif implique des politiques innovantes de financement vert et de nouveaux mécanismes de financement. La Commission européenne a présenté un paquet de mesures intitulé « Une énergie propre pour tous les Européens » et estime le supplément annuel d'investissement à partir de 2021 à près de 200 milliards d'euros pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 en matière de climat et d'énergie. Le « Rapport final sur la Taxonomie Européenne » du 9 mars 2020 propose un cadre pour la compréhension commune, de la part des différents acteurs de la finance verte (émetteurs, promoteurs de projets, investisseurs, entreprises), de ce qui est considéré comme activité « verte » ou « durable ».

En somme, la finance traditionnelle oriente l'épargne vers les projets les plus rentables, sans réellement considérer les aspects environnementaux. *A contrario*, la finance verte appuie des projets ne portant pas atteinte à l'environnement, ou favorisant le développement d'une économie circulaire, efficiente, inclusive et propre. Il s'agit d'inciter ou de contraindre la totalité des entreprises, ou presque, à se comporter d'une manière qui soit compatible avec les enjeux climatiques.

Toutefois, la volonté des financiers est-elle suffisante pour inciter les entreprises à agir de manière responsable et durable ? Peuvent-ils changer les systèmes productifs et verdir l'économie sans que l'épargnant n'y perde quoi que ce soit.

La revue *Question(s) de management* a posé à des experts, praticiens et chercheurs la question : « Comment la finance verte et durable peut-elle contribuer à l'allocation optimale des ressources en termes de performances financières et extra-financières et satisfaire la diversité d'objectifs des parties prenantes ? »

48 enseignants-chercheurs, dirigeants d'entreprise, DRH, responsables opérationnels, experts et consultants de 10 pays – Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Liban, Maroc, Pays Bas, République démocratique du Congo, Suisse, Tunisie – ont accepté de répondre à la question posée et de croiser leurs regards.

Merci à Wissem AJILI BEN YOUSSEF, Aimad AMZIL, Sonia ARSI, Zeyneb ATTYA, Pierre BARET, Elie BASBOUS, Wissal BEN LETAIFA, Ramzi BEN MRAD, Mustapha BETTACHE, Nicanor BLEY, Ben BOUBAKARY, Souad BRINETTE, Adil CHERKAOUI, Thibault CUENOUD, Laurence DAURES-LESCOURRET, Francis DECLERCK, Marc DELUZET, Christine DUGOIN-CLEMENT, Anne-Sixtine ENJALBERT, Jean-Claude FONTANIVE, Marie-Pier GAGNON, José Miguel GASPAR, Rafla HCHAICHI, Vincent HELFRICH, Nazim HUSSAIN, Jacques IGALENS, Amira KADDOUR, Hubert LANDIER, François LONGIN, Fayçal LOUNES, Jocelyn MARTEL, Hela MZOUGHI, Théodore NADZIGA, Habiba NASRAOUI BEN MRAD, Jean François NGOK EVINA, Ruphin NDJAMBOU, Raphaël NKAKLEU, Viviane ONDOUA BIWOLE, Cyrille Michel Bertrand ONOMO, Philippe PACHE, David PATA KIANTWADI, Jonathan

© Éditions EMS

PEILLEX, Yvon PESQUEUX, Sofia RAMOS, Jean-Paul TCHANKAM, Oumar TRAORE, Joumana YOUNIS et Adrian ZICARI.

Wissem AJILI BEN YOUSSEF pense que la technologie Blockchain et les Smart Contracts, pourraient donner de l'envergure à la finance durable. Aimad AMZIL suggère de repousser l'association État-entreprise pour rafraîchir les plans de relance et amplifier les énergies pour des actifs plus verts. Sonia ARSI présente les enjeux de la finance verte. Zeyneb ATTYA identifie les liens entre finance verte et avancée sociétale. Pierre BARET affirme que la finance durable est la condition *sine qua non* du développement durable. Wissal BEN LETAIFA interroge la publication d'informations relatives à la comptabilité verte. Mustapha BETTACHE confirme la nécessaire centralité du rôle de l'État. Nicanor BLEY explique la standardisation progressive des critères de la finance verte pour toutes les parties prenantes. Ben BOUBAKARY s'interroge sur les réelles intentions de la finance verte et durable. Souad BRINETTE revient sur le rôle important des fonds d'investissements. Adil CHERKAOUI pense qu'il s'agit d'une réelle chance pour la relance économique du Maroc. Thibault CUENOUD et Vincent HELFRICH présente le cas de la coopérative carbone. Pour Laurence DAURES-LESCOURRET et José Miguel GASPAR les mesures visant la redirection des flux financiers pour des activités durables donnent à la finance verte un rôle décisif dans la lutte contre le réchauffement climatique. Francis DECLERCK affirme que la finance sera durable, responsable et inclusive ou ne sera pas. Marc DELUZET pense que la finance verte permet de se connecter à l'économie réelle. Christine DUGOIN-CLEMENT associe les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'IA. Anne-Sixtine ENJALBERT dresse les étapes du passage d'une transition industrielle à une transition écologique. Selon Jean-Claude FONTANIVE, il est vital de transformer un défi mondial en une réelle opportunité. Marie-Pier GAGNON revient sur le rôle essentiel de la finance d'impact dans une économie durable. Nazim HUSSAIN lie finance verte et économie circulaire. Selon Jacques IGALENS, la finance verte mesure tout mais n'améliore rien. Pour Amira KADDOUR, la finance verte est un vecteur de performance organisationnelle. Hubert LANDIER annonce un probable Davos de l'économie sociale et solidaire. François LONGIN et Adrian ZICARI mettent la finance de demain au secours de la planète. Fayçal LOUNES insiste sur les liens entre l'éthique et la finance. Pour Jocelyn MARTEL, la finance verte doit reposer sur la science et l'utilisation données mesurables et fiables, et non sur des dogmes. Hela MZOUGHI et Rafla HCHAICHI proposent la formule magique entre rentabilité et responsabilité. Théodore NADZIGA présente les doutes et les espoirs de la finance verte. Habiba NASRAOUI BEN MRAD et Ramzi BEN MRAD insistent sur l'importance des engagements. Jean François NGOK EVINA interroge la convergence ou la contingence de la finance verte. Ruphin NDJAMBOU effectue un focus sur la performance extra-financière des entreprises africaines. Raphaël NKAKLEU et Cyrille Michel Bertrand ONOMO reviennent sur l'importance d'un changement de mentalités. Viviane ONDOUA BIWOLE et Jean Paul TCHANKAM pensent qu'il s'agit d'un nouvel enjeu de compétitivité économique. Philippe PACHE souligne l'importance de La thermodynamique et de la blockchain. David PATA KIANTWADI indique qu'il faut se doter des fonds pour encourager des activités de protection et de valorisation des écosystèmes forestiers. Jonathan PEILLEX s'interroge sur la mainstreamisation de la finance verte. Yvon PESQUEUX pense qu'il y a incompatibilité entre les objectifs environnementaux et les objectifs économiques et financiers. D'après Sofia RAMOS, la finance verte et durable contribue à empêcher des mauvaises pratiques commerciales et à éviter le gaspillage de ressources économiques. Pour Oumar TRAORE, il faut respecter l'environnement pour accéder à la finance verte. Joumana YOUNIS et Elie BASBOUS rappellent qu'entre l'action et l'ambition existe une barrière qui n'est point rectiligne mais discontinue.

 © Éditions EMS

La finance durable : une finance de continuité ou de rupture ?

Wissem AJILI BEN YOUSSEF, Ph.D., Enseignant-chercheur-ESLSCA – Paris Business School, Directeur des programmes MBA Finance

Selon la théorie financière conventionnelle, l'affectation optimale des ressources dont le capital est possible sur des marchés concurrentiels ou à travers des contrats complets. Cependant, sous l'hypothèse d'une rationalité limitée des agents, et dans un cadre d'asymétrie d'information, cet objectif ne peut être atteint que moyennant des mécanismes d'incitation. En partant du postulat qu'elle ne constitue pas une rupture par rapport au paradigme néoclassique, la finance durable pourrait réduire les problèmes d'externalités négatives et limiter les inefficacités des marchés. A travers ses attributs : transparence, traçabilité et responsabilisation, la finance durable établit des mécanismes d'incitation qui pourraient limiter l'opportunisme et favoriser la complétude des contrats entre les parties prenantes : institutions financières, investisseurs, gestionnaires d'actifs, entreprises, actionnaires, et managers. Parallèlement, l'optimalité sous-entend l'élaboration de règles qui amènent les parties prenantes à divulguer l'information privée et socialement pertinente pour l'identification des acteurs et produits financiers durables. Force est de constater que des avancées ont été réalisées telles que l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement, le recours à la notation extra-financière et les indices boursiers verts. Toutefois, le défaut d'un cadre réglementaire international et d'une taxinomie des actifs durables, réduit le potentiel de la finance durable. Bien que la finance durable ait évolué dans une logique de continuité, après la crise Covid-19, la voie d'une finance de rupture compatible avec un nouveau système financier international, reste à explorer. Sur le moyen et le long terme, la technologie Blockchain et les Smart Contracts, pourraient donner de l'envergure à la finance durable.

La finance verte : Une piste à ragaillardir !

Aimad AMZIL, Ph.D., Professeur, École HEEC Marrakech, Maroc

Encore émergent au Maroc, le financement vert prend sa place significativement et constitue un levier essentiel pour lutter contre le changement climatique et booster l'économie. Presque 0,4 Milliards d'obligations vertes ont été placées en 2016, les émetteurs de ces fonds ont timidement réagi par la suite. Au Maroc, la pandémie a encore calmé le vent qui poussera la grand-voile vers la trajectoire des émissions obligataires malgré les conditions appétissantes du marché de la dette… Des taux en deçà de l'habituel, du jamais vu ! Il faut donc repousser l'association État-entreprise pour rafraichir les plans de relance et amplifier les énergies pour des actifs plus verts. En général, les États sont tenus de mettre sur la bonne voie les flux de capitaux vers une économie verte, plus durable, et d'introduire la variable durabilité au cœur des équations du risque financier.

© Éditions EMS

La finance verte : l'enjeu de demain !

Sonia ARSI, Carthage Business School, University of Tunis Carthage, Fattouma Bourguiba Avenue, Tunis 2036, Tunisie

Peut-on allier la rentabilité et la responsabilité à la finance ? Désormais, choisir une finance verte est devenu une nécessité afin de protéger l'environnement des dommages climatiques potentiellement irréversibles. La finance se réinvente. La sensibilisation continue de l'opinion publique aux questions climatiques et environnementales, accentuée par une couverture médiatique a engendré la croissance d'une demande exigeante à laquelle il faut répondre. De nouveaux produits et services financiers « verts » ont vu le jour, tels que les « obligations vertes » (green bonds), « les droits à polluer », ou encore les « prêts hypothécaires verts » (*green mortgages*), etc. Par ailleurs, des investissements et financements écologiques et socialement responsables se mobilisent au service de cette évolution verte péremptoire. Certes, la décarbonisation de la finance implique une éthique dans la gestion optimale des ressources. Pourrait-il être au profit de la rentabilité financière ? Comment vérifier la source et la destination des fonds générés pour les projets verts ? De ce fait, une transition vers la finance verte implique non seulement une union sans précédent entre le secteur privé et l'Etat, mais également un compromis rationnel entre la rentabilité et le risque, y compris le risque climatique.

Lorsque le vert et la finance convergent la Tunisie progresse

Zeyneb ATTYA, Consultante R.H, Présidente HR EXPO, Tunis, Tunisie

Il est indéniable que nous sommes entrés dans une ère de mutations et transformations à tous les niveaux et notamment sur le plan environnemental et climatique. Aujourd'hui si nous parlons de transition énergétique et que nous nous trouvons face à des changements climatiques qui peuvent affecter durement la planète et entraîner des catastrophes il faut absolument adopter une attitude responsable, s'orienter vers des pistes de développement écologique et réfléchir à réduire l'impact du réchauffement climatique et celui des changements environnementaux sur les marchés financiers. C'est ainsi que dans un contexte d'investissement responsable et de définition de critères à prendre en compte il est question de s'intéresser à des critères de gouvernance environnementaux et sociaux parallèlement aux critères financiers et rompre avec la finance traditionnelle et conventionnelle. Cette démarche, à savoir celle de la finance verte, est la plus appropriée. Ses outils sont nombreux et les principaux sont les obligations vertes ou green bonds. Les entreprises ou les institutions publiques intéressées pour émettre des emprunts et lancer des projets auprès d'investisseurs ont recours aux obligations vertes. Pour contribuer à une allocation optimale de leurs ressources pour une performance financière ou même extra financière ces entreprises ont cherché à mettre en place des projets écologiques et ont cherché à redistribuer leurs capitaux vers des objectifs de réduction de carbone et de soutien aux écosystèmes. A cet effet en Tunisie, même si les avancées en finance verte semblent timides pour l'instant il est intéressant de se référer aux entreprises ayant comme métier la protection de l'environnement et celles qui cherchent à s'inscrire sur la voie de la transition énergétique et écologique. Pour satisfaire les objectifs des parties prenantes ces entreprises dans une démarche de responsabilité sociétale ont contribué aux enjeux du développement durable, ont choisi d'associer des citoyens et partenaires en vulgarisant les outils permettant de faciliter les projets d'économie verte, de créer un environnement favorisant les objectifs écologiques, de bloquer les projets énergivores et privilégier les projets verts ayant un gros impact sur la réduction de carbone. Les projets d'énergie renouvelable renforçant le marché solaire et appuyant la mise en œuvre du plan solaire tunisien se sont orientés.

© Éditions EMS

Pas de développement durable sans finance durable…

Pierre BARET, Professeur à Excelia, CERIIM, CEREGE, La Rochelle

Les enjeux du développement durable sont clairement perçus comme le défi majeur de l'humanité. Paradoxalement, les actes ne sont pas à la hauteur. Cela s'observe au niveau des individus, des États, mais également des organisations. Trop souvent, les démarches responsables de ces dernières demeurent en marge d'une stratégie axée sur seule la performance financière. Malgré la communication « RSE », le modèle actionnarial perdure. De par les règles de gouvernance qu'il induit, il fournit à l'investisseur, non seulement une voix puissante (le droit de vote des actionnaires notamment), mais surtout un avantage informationnel sur toutes les autres parties prenantes de l'entreprise. En effet, les modèles comptables et de reporting focalisé sur le capital financier génèrent une asymétrie d'information au profit de l'investisseur qui lui confère un pouvoir décisif dans le partage de la valeur créée par l'entreprise. En outre, les normes comptables en vigueur et le reporting financier qui leur est associé ont une dimension performative majeure : comment attendre de dirigeants d'entreprises évalués au prisme des IFRS et de leur capacité à générer de la valeur actionnariale un engagement fort sur des enjeux sociaux ou environnementaux ? Ainsi, si depuis deux décennies – avec le fameux article 116 de la Loi NRE de 2001 – les groupes du CAC 40 produisent un reporting extra-financier de plus en plus étoffé et précis, sous la pression des évolutions réglementaires (directives européennes et article 225 du Grenelle II débouchant sur la déclaration annuelle de performance extra-financière), la réalité des chiffres s'avère moins optimiste. Entre 2005 et 2020, leurs bénéfices ont augmenté de 170 %. Sur la même période, les dividendes et rachats d'action ont progressé de 267 %. Quant aux frais de personnel et aux investissements, ils ne se sont accrus, respectivement, que de 111 % et de 119 %. Certes, le gâteau a considérablement grossi et toutes les parties prenantes en ont profité. Mais la répartition reste fortement inégalitaire. Une analyse plus fine montre que certaines entreprises ont même revendu une partie de leur capacité de recherche et développement afin de maintenir le niveau des dividendes lors des années moins fastes. Idem pour les investissements en faveur de la transition énergétique dont la progression est bien inférieure à celle des dividendes et rachats d'actions. La communication sur l'engagement responsable des organisations est, désormais, généralisée. Mais dans les faits, l'investissement dans le social et dans l'environnemental a progressé deux fois moins que la rémunération du capital financier au cours des deux dernières décennies. Changer de paradigme implique de changer de modèle comptable. La légitimité à « être » des entreprises ne peut plus se limiter à faire fructifier le capital financier. Le maintien, voire le développement du capital humain et du capital naturel doivent également être affiché comme un enjeu d'égale importance à celui du capital financier. Il importe donc de développer des modèles comptables qui les mettent sur le même plan. Deux intérêts à cela : premièrement, le dirigeant sera évalué sur sa capacité à faire fructifier les capitaux humains et naturels au même titre que le capital financier ; deuxièmement, les parties prenantes disposeront d'une information de qualité sur l'usage fait de ces capitaux sociaux et environnementaux. L'asymétrie d'information entre les financeurs et les autres parties prenantes sera ainsi réduite. Par incidence, les rapports de force dans le partage de la valeur créée par l'entreprise seront redistribués de manière plus équitable au vu des enjeux du développement durable. Refondre la comptabilité et le reporting des organisations, en intégrant à même niveau d'importance les objectifs de préservation des capitaux sociaux, environnementaux et financiers apparaît comme le seul moyen de rendre effectif, en termes d'investissements, l'engagement « RSE ». La réalité d'un développement durable est indissociable du déploiement d'une finance également durable.

© Éditions EMS

La publication d'informations relatives à la comptabilité verte

Wissal BEN LETAIFA, Maître-assistante en Sciences Comptables, ESSEC de Tunis, Tunisie

La décision de publier des informations sur l'environnement, ou encore connues par informations relatives à la comptabilité verte, est de plus en plus encouragée. La publication de ces informations par les entreprises est encouragée par les diverses parties prenantes, eu égard au secteur d'activité de l'entreprise (Damak-Ayadi, 2006), le degré d'internationalisation de l'activité de l'entreprise et l'encouragement de l'Etat à publier ce type d'information (loi Macron, 2021). Cet engagement sociétal de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement a fait couler beaucoup d'encre. En effet, le reporting sociétal est pratiqué par les grandes multinationales et il est pratiqué en France depuis la loi NRE de 2002 portant sur les régulations économiques obligeant les entreprises françaises cotées à publier d'office des informations vertes dans leurs rapports annuels, mais il est à remarquer que certaines entreprises, non cotées publient volontairement des informations sur leur respect de l'environnement dans des rapports sociétaux. Cette publication améliore la visibilité de l'entreprise et elle est fortement encouragée par les différentes parties prenantes. Finalement, la comptabilité verte et durable peut contribuer à l'allocation optimale des ressources en termes de performances financières et extra-financières et satisfaire la diversité d'objectifs des parties prenantes quand les informations vertes sont publiées en toute transparence par les sociétés cotées ou non cotées, et ce reporting sociétal est vivement encouragé quel que soit le secteur d'activité.

Finance verte et performance économique et sociale : un défi historique

Mustapha BETTACHE, Ph. D., Professeur titulaire – Université Laval – Québec

D'entrée de jeu, il s'agit de considérer la finance verte et durable comme une réalité, voire une tendance lourde susceptible de s'accompagner d'une meilleure gouvernance à l'échelle mondiale et, plus généralement à même de susciter un cadre théorique stimulant et diverses problématiques, et ce, à travers des pressions multiformes émanant de nombreux acteurs et parties prenantes aux desseins différents et parfois contradictoires. On peut affirmer sans se tromper que la question posée s'articule autour d'une problématique plus générale qui n'est autre que celle d'une conciliation impérative entre le progrès économique et social, et ce, sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète. Cela étant, il faut reconnaitre qu'en dépit de cette volonté manifeste, des difficultés de mise en adéquation des attentes de toutes les parties prenantes, quelles qu'elles soient, sont et seront de mise. Par ailleurs, les enjeux environnementaux actuels (et futurs) sont politiques mais aussi financiers, ce qui amène à mieux comprendre les complémentarités et les incompatibilités entre les objectifs économiques et environnementaux et agir en connaissance de cause, de même que les politiques et règlementations environnementales ne devront pas exclure les opportunités économiques, ce qui représente à la fois un énorme défi et une condition essentielle à la satisfaction des objectifs de l'ensemble des parties prenantes. Certes, cela n'ira pas sans difficulté et l'exemple en France des mouvements de contestation autour de la mise en place d'une écotaxe poids-lourds fait foi, illustrant les difficultés d'un tel défi. Vu sous l'angle de la responsabilité sociale et environnementale des organisations, la question du lien entre l'adoption de pratiques de responsabilité sociale et environnementale par les organisations et de leur performance fait aujourd'hui débat. En fait, il faut bien comprendre que l'idée même d'une performance économique accompagnée d'une performance environnementale et sociale se situe au cœur de l'économie verte, s'agissant de conjuguer les dimensions réglementaire et économique à la fois, la première perçue comme une contrainte pour les acteurs économiques et la seconde comme un levier d'investissement et de compétitivité. On est alors en présence d'un grand défi qui est celui de transformer des contraintes en opportunités. Nombre d'économistes reconnaissent aujourd'hui que le modèle de croissance hérité du XX^{e} siècle a montré ses limites, notamment en raison des excès d'émission de gaz à effet de serre déréglant le climat qui lui sont intimement liés et auxquels s'ajoutent une augmentation des inégalités ainsi que

 © Éditions EMS

de nombreuses crises, telle celle de 2008, arguant sur cette lancée qu'un nouveau modèle de croissance verte s'impose et à travers lequel le rôle des gouvernements, tant au plan national qu'international, deviendra plus important qu'à l'étape actuelle à l'effet d'assurer une plus grande stabilité des politiques publiques et des réglementations. Considérant que le réchauffement climatique affecte tous les pays et les écosystèmes, la finance verte s'avère indispensable pour la réduction des émissions de gaz carbonique, s'agissant d'une politique financière qui consiste à réorienter et injecter les flux d'investissements vers des investissements écologiques, durables et responsables. Cela vient confirmer une fois de plus la nécessaire centralité du rôle de l'État à l'effet d'impulser un développement de places financières à même de générer de nouveaux business orientés vers des projets économiquement compétitifs, socialement responsables et écologiquement efficients. Mais cela ne va pas sans un engagement de l'ensemble des acteurs, directs et indirects. Donc, à la question posée soit : « Comment la finance verte et durable peut-elle contribuer à l'allocation optimale des ressources en termes de performances financières et extra-financières et satisfaire la diversité d'objectifs des parties prenantes ? », on ne peut que répondre en guise de résumé que si, compte tenu des enjeux environnementaux actuels et futurs, l'avenir de la planète devait obligatoirement emprunter le chemin de la finance verte, alors il serait légitime de penser quelques sacrifices que consentiraient nécessairement les parties prenantes en termes de rentabilité, seul remède à court terme pour faire face à un défi historique sans précédent !

Le renforcement de la contribution de la finance verte et durable par une standardisation progressive de ses critères pour toutes les parties prenantes

Nicanor BLEY, doctorant, DRH de la Banque Populaire de Cote d'Ivoire, Abidjan

Au-delà de la finance traditionnelle qui oriente l'épargne vers des projets plus rentables sans forcément insister sur les relents environnementaux des investissements effectués, la finance verte s'en démarque par la contrainte ou la conscientisation des acteurs économiques à une plus grande prise en compte des désidératas environnementaux, sociaux et/ou éthiques, visant à réduire les inégalités sociales et lutter contre l'exclusion. La communauté internationale a, du reste, intensifié ses engagements en termes de développement durable depuis les Accords de Paris en 2015, cherchant à capter suffisamment de ressources financières pour limiter les effets du changement climatique. Ce qui sous-entend la conciliation des intérêts contradictoires des actionnaires des organisations financières avec ceux des autres groupes ou parties prenantes. Mais la mise en action ne pourra cependant être significative et pertinente que si elle est fondée sur des critères standards évolutifs, mais connus de toutes les parties prenantes. Ce faisant, certains pays du Sud (dont une bonne partie de l'Afrique) ressentiront la durabilité de la finance verte par le fait qu'elle contribuera à juguler le retard accumulé en la matière pour mieux exploiter les synergies entre le développement économique priorisé et la préservation de l'environnement.

© Éditions EMS

La finance verte et durable : un simple avatar du greenwashing ou un véritable instrument de la RSE ?

Ben BOUBAKARY, Enseignant-chercheur, Université de Yaoundé II

La durabilité, en tant que phénomène, a fait une entrée fulgurante dans la littérature économique et financière. Initialement introduit dans l'interprétation environnementale lors des conférences des Nations unies dans les années 1970 et 1980, le concept de la durabilité a investi l'environnement des affaires, à cause de sa capacité d'actualisation et de son caractère adapté à la finance verte. Celle-ci peut être considérée comme l'ensemble des actions et opérations financières qui favorisent la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, face au comportement rationnel des agents économiques, un problème majeur se dessine. En effet, si les théories du marché des capitaux peuvent être analysées comme des théories positives fondées sur un comportement humain, strictement rationnel, la gestion financière ne peut être exempte de valeurs en raison des conséquences des choix des agents économiques. Par ailleurs, à l'heure du progrès technologique, l'économie mondiale est minée par d'importants défis, notamment le changement environnemental et les besoins en ressources naturelles et énergiques. La finance verte est apparue comme une solution pour réduire les rejets de substances appauvrissant la couche d'ozone et les émissions de polluants atmosphériques. La finance verte et durable est plus importante aujourd'hui qu'auparavant et attirent de plus en plus l'attention des marchés financiers, des acteurs politiques, des investisseurs socialement responsables et du grand public dans le monde entier. Leur objectif est de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) lors de la prise de décisions financières et de la conception de services financiers. Ce qui permet d'étendre les bénéfices, au-delà des investisseurs, à l'ensemble de la société. Cette nouvelle approche de la finance est indispensable pour répondre aux questions liées à l'intégration des aspects extra-financiers dans les processus de prise de décision financière. En fait, la finance verte est une finance responsable, qui fait appel à des pratiques comptables et aux instruments financiers innovants, et qui englobe tous les types d'opérations financières dirigées en faveur de l'environnement. Par conséquent, elle ne saurait être réduite à un simple greenwashing qui ne donne qu'une image écoresponsable, assez éloignée de la réalité, et même, trompeuse et assimilable une publicité mensongère. Dès lors, la finance verte, au travers des innovations financières qu'elle suscite et la satisfaction des attentes des différentes parties prenantes, aura, à coup sûr, un impact favorable sur les pratiques des entreprises, notamment leurs engagements environnementaux et leurs performances financières et extra-financières. De ce fait, elle constitue un instrument incontestable de la RSE au service d'une économie durable.

Mobilising "responsible" crowdfunding for a clean energy transition

Souad BRINETTE, Enseignant-chercheur, OCRE, EDC Paris Business School

No responsible finance without responsible persons ! Julien Lefournier, author of the book *L'illusion de la finance verte* co-authored with Alain Grandjean, explains the origin of so-called « green » financial operations. He makes an analogy with a buyer who has the choice between an electric vehicle and a combustion engine. The loan that this buyer could get from the bank is the same for both vehicles. If the buyer chooses the clean vehicle, the banker calls it green financing. It is the "responsible" buyer who initiates this green activity and, therefore, this green financing. This example illustrates how green bonds work. It is the green project that makes the bond green. Rather, it is the green bond that makes the project green. Without persons' awareness of the stakes of the energy transition, and the protection of the environment, there will be no green finance. In the same way, "Responsible" crowdfunding depends on responsible persons. Only persons concerned about the environmental impact of new projects initiate this "green" financing. The challenge is to finance innovative projects that save resources to limit planetary warming. "Responsible" crowdfunding seems to be relevant financing for a clean energy transition.

© Éditions EMS

Financement par les obligations vertes : une réelle opportunité pour la relance économique du Maroc

Adil CHERKAOUI, Professeur HDR, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca, Maroc

La finance verte a vu son jour, au cœur de la crise écologique qu'a connue le monde depuis des années, pour donner une chance en or à l'environnement ; afin d'assurer une meilleure réorientation des fonds alloués par la finance classique vers la transition écologique avec notamment l'adoption des projets les moins polluants et bénéfiques pour l'environnement et le climat. L'émission des obligations vertes (Green Bonds) a connu un essor remarquable, marqué par une bonne volonté des grands organismes mondiaux, des institutions privées, des entreprises, des investisseurs institutionnels… pour soutenir les investissements socialement responsables dans une vision de lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la transition vers une économie basse de carbones. Green Bond, outil représentatif de la finance verte paraît à double dimension. Premièrement, cet instrument financier permet de réaliser des bénéfices environnementaux salués tout en contribuant à la promotion de la transition écologique et énergétique. En outre, cet instrument permet de satisfaire la volonté des investisseurs éthiques dotés d'un certain mandat vert, tout en bénéficiant d'une rentabilité financière attractive. Les obligations vertes comme les obligations classiques sont émises par des institutions publiques ou privées sur le marché financier, à condition que ces obligations financeront uniquement des projets présentant un avantage environnemental. Au Maroc et en vue d'assurer une meilleure insertion du marché des obligations vertes sur la place financière, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC) a élaboré un guide, en partenariat avec International Finance Corporate, destiné en premier temps aux émetteurs souhaitant émettre des Green Bonds sur le marché financier marocain, et puis s'adresse également aux investisseurs souhaitant allouer ou mobiliser leurs capitaux au profit de ces émissions. Ceci dit et bien que le cadre réglementaire adopté par le Maroc pour ce type d'émissions répond aux meilleures normes internationales, l'encours des obligations vertes au Maroc stagne à 4 milliards de DH. Les émetteurs ayant franchi le pas sont Masen, Attijariwafa bank, Banque Populaire, BMCE BoA, et plus récemment la holding Al Omrane et Casablanca Finance City. Au Maroc, c'est toute l'industrie de la dette privée qui est moribonde, en témoigne le très faible recours des émetteurs du secteur privé (hors banques) aux émissions obligataires, alors même que les conditions de marché n'ont jamais été aussi avantageuses, avec des taux qui atteignent des niveaux historiquement bas. Le contexte économique peu porteur qui caractérise l'économie nationale ces dernières années et la relative faiblesse de l'investissement privé, expliquent, en partie, le faible recours des émetteurs au marché de la dette. Les montants levés au Maroc par la voie d'obligations vertes sont appelés à croître. D'une part, parce que l'attrait des investisseurs pour ce type de papier est réel, la plupart des émissions réalisées par les entreprises marocaines ayant été sursouscrites. D'autre part, parce que le cadre réglementaire national pour ce type d'émissions est aux meilleures normes internationales. Dès 2016, l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) publiait le tout premier guide en Afrique sur les green bonds. Un peu plus tard, le régulateur du marché éditait un guide des « Sustainability Bonds » (obligations durables), afin d'encourager le développement du marché des instruments financiers durables. Cet activisme « vert » a valu à l'AMMC de participer dans des groupes de travail internationaux dédiés à la finance verte, notamment en sa qualité de membre et co-président du Sustainable Banking Network. Enfin, le renforcement des capacités des acteurs ou encore la mise en place d'une fiscalité incitative, peuvent représenter des leviers pour encourager l'écosystème financier à faire recourir aux obligations vertes dans leurs stratégies de financement.

© Éditions EMS

Le financement local et participatif de la transition énergétique : le cas de la Coopérative Carbone

Thibault CUENOUD, enseignant-chercheur, CRIEF, EA 2249, Excelia Business School
Vincent HELFRICH, AHP-PReST, UMR 7117& BETA, UMR 7522, Excelia Business School

La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LTZC) : une communauté d'intérêt de la transition énergétique

L'agglomération de La Rochelle s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. Cette ambition forte est portée par le projet multi-parties prenantes LRTZC. Ce projet vise à stimuler l'implication et à mobiliser les ressources des citoyens, des entreprises, des collectivités, des associations, des organismes d'enseignement et de recherche, etc. autour de la dé-carbonisation des activités locales (transport, production, consommation, etc.). L'hétérogénéité des acteurs impliqués et la variété de leurs contributions au projet commun (expertise technique, implication citoyenne, conduite de l'acceptabilité, expertise financière, etc.) sont les propriétés qui permettent de qualifier une communauté d'intérêt, Ces communautés ont des capacités d'innovation plus fortes que les communautés de pratiques, dont les membres ont une plus forte homogénéité d'expertises. LRTZC semble se constituer comme une communauté d'intérêt sur la transition énergétique, qui est elle-même constituée de communautés de pratiques plus spécifiques, comme l'axe financier, selon les besoins du projet global.

Focus sur une communauté de pratiques autour du financement local et participatif : la Coopérative Carbone. La structuration de la communauté d'intérêt sur la transition énergétique repose également sur l'innovation financière qu'apporte la Coopérative Carbone. « Cette coopérative […] permet d'accompagner les porteurs de projets de réduction d'émissions tout au long de leur parcours. La certification des projets permettra d'apporter un cofinancement, notamment par la vente de crédits carbone, et d'assurer l'évaluation de l'impact environnemental des actions », On peut notamment énumérer ses membres fondateurs : la ville de La Rochelle, Atlantech, l'agglomération de La Rochelle, Jadopteunprojet.com, le Port Atlantique La Rochelle, Léa Nature, l'Université de La Rochelle, Alstom et le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres. Les projets comme LRTZC visent à développer des compétences techniques et humaines en local, afin d'atteindre leur objectif commun. Les activités de la Coopérative Carbone viennent renforcer la cohérence d'ensemble en proposant un circuit court et participatif à la composante financière du projet.

La finance verte et durable serait-elle l'art de la guerre dans la lutte contre le réchauffement climatique ?

Laurence DAURES-LESCOURRET, professeure, ESSEC Business School
José Miguel GASPAR, professeur, ESSEC Business School

La finance verte et durable englobe de nouveaux dispositifs tels que des instruments de financement (des obligations « vertes » qui financent des projets liés à la transition énergétique), des marchés (comme celui du carbone) ou encore des normes réglementaires fondées sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG). L'émission début octobre de la première obligation verte de l'Union européenne de 12 milliards d'euros a été sursouscrite plus de 10 fois, témoignant de la prise de conscience des investisseurs sur le besoin de réorienter les ressources.

Si tous les acteurs s'accordent sur l'urgence climatique, il existe une tension fondamentale en termes d'horizons temporels. La transition prend du temps et nécessite des investissements considérables, dont l'impact ne sera mesurable que dans des décennies à venir. La performance financière est mesurée à une fréquence trimestrielle, très supérieure à celle de la performance extra-financière. Celle-ci souffre encore de la diversité des normes et du risque du « ESG-washing ».

© Éditions EMS

Cette tension entre les objectifs de long terme et court terme doit être gérée. Pour cela, il faut un alignement entre performance et transparence, dans un cadre normatif clair. L'UE a déjà montré sa volonté de leadership dans ce domaine, publiant une série de mesures visant la redirection des flux financiers pour des activités durables. Sa réglementation SFDR pour les gestionnaires d'actifs entérine le principe de la double matérialité, c'est-à-dire la prise en compte des risques ESG et des incidences négatives sur la société et l'environnement. Autant d'initiatives qui donnent à la finance verte un rôle décisif dans la résolution des défis auxquels l'humanité est confrontée.

La finance sera durable, responsable et inclusive ou ne sera pas

Francis DECLERCK, Professeur ESSEC Business School

La liberté d'investir permet la créativité, la création de valeur économique et sociale, mais elle peut produire des externalités négatives, dommageables pour les humains et la planète. Les défis sont immenses. Comment limiter les risques d'effets dommageables à court et long terme ? La finance durable et responsable a pour objet d'aligner les intérêts des investisseurs et de la société. Pour incorporer les externalités négatives : marché, réglementation, gestion de risques. Le marché est un moyen simple, rapide et efficace pour allouer de ressources économiques et humaines (force de travail). Mais, le prix formé n'incorpore pas bien les externalités négatives. Les risques non pris en compte apparaissent plus nettement : Les ONG, relayées par les media, les dénoncent et des rapports gouvernementaux aussi. Les réglementations visent à prendre en compte ces externalités négatives par des interdictions, des pénalités et des incitations. Depuis fin 2019, le « Pacte vert pour l'Europe » (« European Green Deal » offre de nombreuses incitations financières pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030 par rapport à 1990. En UE depuis le 10 mars 2021, le règlement Disclosure ou SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation » permet de combattre le « greenwashing ». Mais il est difficile de former un prix juste, loyal, comme par exemple celui de la tonne de carbone sur l'European Union Emission Trading Scheme (ETS), qui est le marché du carbone régulé par l'Union Européenne. L'UE travaille à améliorer ce marché. Soucieux de gérer tous les risques qu'ils prennent, de plus en plus d'investisseurs exigent une analyse financière et extra-financière. Tout risque contribue à augmenter le taux d'actualisation des flux d'un investissement et donc à diminuer sa rentabilité. Intervenant comme tiers indépendants, les agences de notation mènent des analyses sur la maîtrise des risques environnementaux, sociaux et ceux concernant la gouvernance des entreprises et sur les opportunités saisies : c'est la finance ESG. Des labels ont été créés par les gouvernements ou des institutions privées, bancaires ou autres. Ils permettent d'aller plus vite et plus loin que la réglementation. La taxonomie européenne définit un investissement compatible avec l'environnement : Elle peut aller plus loin et définir un label standard européen. De nombreuses questions font débat et sont à travailler comme la place du nucléaire… De nouveaux instruments financiers sont lancés : les Etats-Unis, l'Allemagne et la France sont les champions des « obligations vertes ». Place à l'imagination et à la recherche pour inventer ! Et il y a à former chacun de nous qui décide par ses actes en tant qu'acheteur, vendeur, investisseur, citoyen : chacun a une responsabilité individuelle et participe à la responsabilité collective. Pour une finance durable, responsable et inclusive, il y a tant à faire !

© Éditions EMS

Finance verte : se connecter à l'économie réelle

Marc DELUZET, Délégué Général, Observatoire Social International

Dans *L'illusion de la Finance Verte*, Alain Grandjean et Julien Lefournier soulignent les limites de la finance durable et expliquent son incapacité à sauver seule la planète. « Nous voyons les milliards investis à l'entrée du système, mais nous ne les retrouvons pas à la sortie, dans les projets qui sont réellement développés ». En fait, les défis sociaux et environnementaux ne pourront être relevés que par les acteurs de l'économie réelle – les entreprises et les Etats – et non par la finance qui est, pour plus de la moitié, déconnectée de l'activité réelle. De ce point de vue, il est erroné de raisonner en montants « verts » investis ; ceux-ci sont trompeurs et pour accroître l'efficacité de la finance verte en matière de conversion écologique, deux pistes méritent d'être suivies. D'une part, les investisseurs responsables et durables devraient se focaliser exclusivement sur le financement des activités à impact positif, c'est-à-dire sur les projets qui contribuent directement à produire une économie inclusive et sans carbone (production d'hydrogène verte, agriculture bio, lutte contre la pauvreté et contre les inégalités entre hommes et femmes, …), sur la base de la taxonomie verte de l'Union européenne. Les politiques de responsabilité sociale des acteurs économiques les plus durables ne se contentent plus de réduire les risques sociaux et environnementaux – ce qui est toujours nécessaire – mais ils développent des actions qui construisent une économie à impact positif. La finance verte devrait se concentrer sur ce segment émergent. Ensuite, les investisseurs de la finance durable devraient développer encore davantage qu'ils ne le font, des relations directes avec les entreprises pour connaître la nature des projets qu'ils financent et leur impact réel sur les situations (leur matérialité), pour mesurer également si leurs investissements ont effectivement conduit à des changements qui ne se seraient pas produits sans leur intervention. Il s'agit pour les investisseurs de vérifier que leur action s'est additionnée aux dynamiques déjà engagées et a conduit leurs clients à aller plus loin qu'ils ne l'auraient fait avec des financements classiques.

Finances vertes : enjeux et opportunité pour l'ESG et l'IA

Christine DUGOIN-CLEMENT, Chercheur associé Chaire « normes et risques » Laboratoire de recherche GREGOR, IAE de Paris

Avec les finances vertes ont émergé des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui ont pour objet de favoriser l'investissement responsable garantissant tout à la fois des rendements fiables et une croissance mondiale durable. Cependant la tâche s'avère complexe à réaliser, certaines entreprises déclarant même que les données qu'elles doivent collecter pour répondre aux critères ESG sont si infimes qu'il leur est quasiment impossible de les déterminer. On voit ici que se dessine un tournant où les entreprises contraintes par la réglementation mais aussi par l'opinion publique de souscrire aux critères ESG, ne pourront le faire sans supports technologiques adaptés. À ce titre, l'Intelligence Artificielle (IA) pourrait représenter un allié efficace. Si l'IA pouvait aider les entreprises à collecter les données nécessaires pour déterminer leur position en matière de critère ESG, tout en participant à normaliser les critères et métriques afférents, cette approche pourrait quant à elle participer à construire des IA comme des systèmes responsables. Ainsi, lors du Sustainability for Sceptics de King College, l'état des rapports ESG a été comparé à l'état des rapports annuels avant le krach de Wall Street de 1929 amenant à dire que ne pas inclure de métriques portant sur l'impact et les risques des systèmes d'IA dans un ensemble standardisé de métriques ESG serait comme conserver un angle mort béant et rater une opportunité unique dans une génération.

© Éditions EMS

De la transition industrielle à la transition écologique : la finance caméléon de nos sociétés

Anne-Sixtine ENJALBERT, Chargée de mission finance durable à l'Observatoire de la RSE

La finance est le reflet des priorités de la Société à une époque donnée. Après avoir contribué à l'expansion de l'industrie pendant la Révolution industrielle, soutenu l'exploration pétrolière pendant les Trente Glorieuses et l'accès à la propriété immobilière dans les années 2000, elle est vue aujourd'hui comme le catalyseur de la transition écologique. Cette finance au service de l'environnement a été appelée finance verte ou finance durable et a ouvert depuis quelques années la voie à sa petite sœur, la finance à impact. Le Groupe de place Impact mené par Paris Europlace l'a définie en septembre 2021 comme « une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact […] ». Cette finance n'attend donc plus simplement une performance financière, ni même une absence de nuisance, le fameux Do no significant harm de la Commission européenne, mais bien une exemplarité sur l'ensemble de la chaîne de valeur tant sur le plan environnemental que social. Les parties prenantes, économiques ou non, de l'organisation doivent être mises au centre de la stratégie « impact ». Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère, l'Entreprise endosse un nouveau rôle : celui de générer un bénéfice social et environnemental sur son périmètre en plus du bénéfice économique traditionnel. Les prochains mois et années nous diront si cette vision parviendra à se diffuser au-delà des frontières de l'Europe, là où les enjeux sociaux et environnementaux sont les plus complexes.

Transformer un défi mondial urgent en une chance unique à saisir

Jean-Claude FONTANIVE, Président de NextSee & Délégué Générale de la Chaire « environnement, changement climatique & transition énergétique », Ipag Busines School Paris

Un pacte vert pour l'Europe à l'Union européenne (UE) et à ses citoyens[1]

La Finance verte réitère l'engagement contracté par la Commission de relever les défis climatiques et ceux liés à l'environnement, qui constitue une mission majeure de notre génération. Année après année, l'atmosphère se réchauffe et le climat change. Sur les huit millions d'espèces que compte notre planète, un million risque de disparaître. Les forêts et les océans sont en train d'être pollués et détruits. Le pacte vert pour l'Europe est une réponse à ces défis. Cette nouvelle stratégie de croissance vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources. Cette stratégie vise aussi à protéger, préserver et consolider le patrimoine naturel de l'UE, ainsi qu'à protéger la santé et le bien-être des citoyens des risques et incidences liés à l'environnement. Dans le même temps, cette transition doit être juste et inclusive. La stratégie doit placer les citoyens au cœur des préoccupations et prendre en considération les régions, les industries et les travailleurs qui seront exposés à d'énormes difficultés. Face aux changements colossaux qui nous attendent, la participation active des citoyens et la confiance qu'ils mettront dans la transition seront déterminantes dans la réussite des politiques et leur acceptation. Un nouveau pacte est nécessaire pour faire en sorte que les citoyens, dans toute leur diversité, les autorités nationales, régionales et locales, la société civile et les entreprises travaillent main dans la main avec les institutions et les instances consultatives de l'UE.

1 Parlements et Politiques Internationales – Dossier « transition énergétique » – www.nextsee.org

© Éditions EMS

En dehors de la communauté de l'investissement socialement responsable (ISR), l'industrie financière a longtemps ignoré les enjeux du changement climatique. Mais la dynamique de la COP21, la pression des ONG et des gouvernements, et les travaux des économistes du climat ont provoqué une réelle prise de conscience. Conscience qu'avec le réchauffement climatique, certains actifs, immobiliers, infrastructures, industriels, allaient perdre leur valeur à l'horizon des investissements de long terme des fonds de pension, des assureurs et de certains prêts bancaires. La transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique exigeraient la mobilisation massive de la finance privée : les besoins de financement d'infrastructures vertes sont estimés à environ 6 000 milliards de dollars par an dans le monde. Enfin Comment donc encourager La finance verte et les Investissements Durables sur nos territoires en France ? La finance a un rôle majeur d'allocation des ressources dans l'économie. Seulement, la finance traditionnelle dirige l'épargne vers les projets les plus rentables, sans prendre en compte les aspects environnementaux des investissements effectués. La finance verte, quant à elle, doit financer des projets ne portant pas atteinte à l'environnement, ou permettant le développement d'une économie durable, sociale et solidaire. « Enfin, la finance verte, ce doit être une approche globale sur l'ensemble des opérations financières qui concourent à favoriser toutes les transitions dont la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique en privilégiant l'investissement responsable (IR) et en ajoutant aux critères purement financiers des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et ce vers une société plus durable, inclusive et responsable ».

Le rôle essentiel de la finance d'impact dans une économie durable

Marie-Pier GAGNON, Chargée des projets Afrique à l'IMSG, Genève, Suisse

La finance d'impact est basée sur l'investissement dans les organisations ou les projets innovants qui favorisent des effets positifs mesurables sur l'environnement et sur la société tout en produisant un rendement financier attrayant pour l'investisseur. Les projets appuyés par le financement d'impact peuvent être par exemple orientés sur la transition énergétique et écologique afin de favoriser la réduction de CO_2 ou sur l'accès aux crédit des petites entreprises afin d'encourager le développement local (nouvelles approches au niveau des montages financiers). De façon générale, ce type de financement se fait de façon directe *via* les projets durables ou les marchés financiers. Les produits financiers tels que les obligations vertes et durables, le « *private equity* » puis les fonds verts ou labélisés sont des outils majeurs dans la promotion de la finance d'impact, et leur accessibilité sur les marchés financiers permettent d'attirer un grand nombre d'investisseurs qui s'intéressent aux effets sur l'environnement et sur la société des organisations tout en souhaitant un retour sur investissement significatif. Ce nouveau concept change la vision de la finance responsable et permet avec les instruments financiers de rediriger les capitaux vers la croissance des organisations qui prônent le développement durable puis encouragent la création d'entreprises innovantes. En somme, avec les enjeux mondiaux d'aujourd'hui, cette approche est innovatrice, car elle concilie les différents intérêts des investisseurs (environnemental, sociétal et financier), incite les organisations à se réinventer et favorise une économie durable.

© Éditions EMS

Sustainable Finance: A pathway for Circular Economy

Nazim HUSSAIN, assistant professor, Faculty of Economics and Business, University of Groningen, Groningen, The Netherlands

Recently, excessive industrialization by every country in a competitive global economic system has led to an unsustainable social and environmental growth. The developed world and developing world is following the same path. Social regulations have been increasingly introduced to counter these practices and to promote decent work and access to education and healthcare. There are some policy level moves however the goal seems far from achievement. Corporations are the biggest consumers of social and environmental resources. These corporations have been using these resources without taking into account the fact that these resources are not completely renewable. Once the physical environment becomes unlivable then turning it into its original state is very difficult if not impossible. In such a scenario, allocating resources to environment and society is inevitable. Green finance is one of the ways to achieve sustainable development. The main task of the financial system is to allocate funding to its most productive use. Finance can play a leading role in allocating investment to sustainable corporates and projects. This will accelerate the transition towards a low carbon and more circular economy. Through the financial system, investors provide financial resources to the corporations to run the usual business and finance growth. If the investors prefer exert pressure on the corporations to invest in green projects then the possibility to achieve green corporate growth is possible.

Comprendre d'abord, mesurer ensuite

Jacques IGALENS, Président de l'IAS et professeur émérite Toulouse Capitole

Pour répondre à la question il faut dans un premier temps comprendre les liens qui existent entre l'activité des entreprises et le réchauffement climatique. C'est la voie empruntée actuellement par l'EFRAG[11] qui s'efforce de mettre en place des normes européennes de reddition de comptes sur le sujet. Cet organisme, dominé par les grands cabinets d'audit, demande à l'Europe que les entreprises décrivent demain les effets des risques liés au climat sur leur modèle et leur stratégie, y compris en prenant en compte les chaînes globales de valeur. Pour cela il convient de vérifier la résilience du « business model » à l'aide d'une série de scénarios climatiques, y compris un scénario de 2°C pour les risques de transition et des scénarios et des scenarios supérieurs à 2°C pour les risques physiques. Ce travail d'analyse et de prospective est loin d'être seulement entamé et les entreprises, dans leur ensemble, n'ont que peu d'idées sur ce qui peut leur arriver dans 20 ou 25 ans lorsque la planète aura 2 ou 3 °C de plus. Cela s'explique par l'absence de fonction prospective dans la plupart des industries. La prévision a remplacé la prospective et l'horizon de prévision dépasse rarement 7 ans et lorsque les risques apparaissent mal connus (ce qui est le cas du réchauffement climatique) au lieu de faire l'effort de mieux les comprendre on se contente de raccourcir les délais de retour sur investissement pour les ramener à 4 ou 5 ans… La finance et ses outils d'analyse possèdent un pouvoir considérable sur les entreprises, ils conditionnent les investissements et donc l'activité future. Mais aujourd'hui la finance dite verte se contente de « mesurer » ce qui peut l'être dans l'activité et les résultats de l'entreprise (émissions de GES, consommation de ressources non renouvelables, pollution, biodiversité, etc.) sans être capable d'imaginer ce que sera l'entreprise dans un quart de siècle, lorsque les conditions de survie de son « business model » auront été remises en cause par les effets du réchauffement climatique. On se souvient de l'adage de base de la gestion de la qualité, on ne peut améliorer ce que l'on ne mesure pas. Il n'est pas adapté à la finance verte qui mesure tout mais n'améliore rien. Pour elle, il vaudrait mieux dire, on ne peut améliorer ce que l'on ne comprend pas…

1 Groupe consultatif européen sur l'information financière, c'est une association internationale sans but lucratif qui a été créée en 2001 pour développer et promouvoir la Voix Européenne dans l'élaboration des normes comptables internationales (IFRS) et de s'assurer que celle-ci soit prise en considération par l'IASB (International Accounting Standard Board).

© Éditions EMS

Des exigences environnementales et climatiques aux considérations financières et extra financières : la finance verte un vecteur de performance organisationnelle

Amira KADDOUR, Ecole Nationale des Sciences et Technologies Avancées-Université de Carthage

Il est un fait indéniable aujourd'hui que la transition digitale et green ainsi que l'accélération des changements climatiques exigent la définition de nouveaux modèles de développement visant la résilience, l'inclusion, l'égalité, la solidarité et une meilleure relation des agents économiques avec la nature. Alors que la performance organisationnelle traditionnellement définie n'a pas rimé avec le respect de l'environnement, le bien-être social et la biodiversité, des voix augustes proclament la révision de cette relation d'exploitation à travers de nouvelles approches d'évaluation et d'appréciation de la performance de l'entreprise. La culture et la gestion financière se transforment vers une exigence de durabilité, autour d'un socle de valeurs éthiques et une conviction volontariste au départ des gérants, employés et autres. Ainsi, les nouvelles pratiques d'évaluation de la qualité de la responsabilité sociétale de l'entreprise, rapprochent la satisfaction des parties prenantes à une logique d'investissement responsable (ISR) qui orientent les choix d'investissement vers des secteurs et des pratiques organisationnelles durables et définissent l'ampleur de la stratégie Environnementale, Sociétale et de Gouvernance de la firme – Critères (ESG). A ce niveau des classements (système de notation) donnant naissance à des entreprises (Best in class) à la suite d'une évaluation de la performance ESG, orienteront davantage les investisseurs, les bailleurs de fonds et les clients sous l'emprise d'une conscience commune et d'une règlementation en phase de révolution (exemple la loi Pacte française de 2019 visant à aider et inciter les entreprises à créer des stratégies socialement responsables et créant aussi le nouveau Plan d'Epargne Retraite (PER) nuançant la labellisation responsable des fonds, ce qui constitue un pas de progression des habitudes d'investissement durable). La relation tripartite – financement – exploitation des ressources – et satisfaction d'une nouvelle classe grandissante de parties prenantes conscientes des contraintes environnementales, créera de la finance verte un considérable vecteur de performance à moyen et long terme, à travers le drainage de nouvelles parts de marché et à travers l'accès au financement dont les accords, réglementations et prérogatives internationales appuieront de plus en plus leurs applications obligatoires. Cette logique suscite alors l'infirmation de l'Optimum de Pareto et ouvre les perspectives possibles vers une meilleure allocation des ressources qui rassemblera de pair exigences financières et exigences environnementales.

La grande convergence : de Davos à Dhaka

Hubert LANDIER, Expert, Professeur émérite, Académie du Travail, Moscou, Russie

Comme nous l'avons expliqué, Eric Carrey et moi, dans notre livre (*Après la guerre contre la Covid-19, de l'économie financière à l'entrepreneuriat social*), nous assistons actuellement à une convergence entre l'économie financière et les organisations (entreprises et associations) relevant de l'économie sociale, solidaire et responsable, dont le rôle sera probablement de plus en plus important à l'avenir, compte tenu des déficiences de « l'Etat-providence ». Cela suppose, venant des organisations de l'ESS (mutuelles, coopérative et associations), une professionnalisation de leurs modes de gestion, compte tenu des valeurs humanistes qui les guident. Mai, de leur côté, les entreprises relevant du secteur marchand doivent d'ores et déjà prendre en considération certains principes qui sont familiers aux organisations de l'ESS : impact humain et social, impact sur l'environnement. De cela, certains opérateurs financiers, au-delà des militants de la « finance verte », ont commencé à tenir compte et en tiennent compte d'ores et déjà dans leurs appréciations. Il n'est pas impossible, comme le propose Jean-Christophe Combe, directeur général de la Croix Rouge française, dans sa préface à notre livre, que se tienne un « Davos de l'ESS », en coopération avec le Pr. Mohamed Yunus, prix Nobel de la paix 2006, et qui aurait lieu à Dhaka au Bangladesh. La « finance verte » devra s'y préparer.

© Éditions EMS

La finance de demain au secours de la planète

François LONGIN, Professeur, département Finance, ESSEC Business School
Adrian ZICARI, Professeur, département Comptabilité, ESSEC Business School

Il y a quelques années à peine, il était assez difficile de parler de la finance responsable ou de la finance verte. Même dans le milieu académique, réputé être plutôt ouvert à des idées nouvelles, la notion d'une finance avec un objectif autre que le profit était perçu comme un contresens. Évidemment, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Un investisseur peut facilement trouver plusieurs types d'investissement éthiques, verts ou responsables. Toutes ou presque toutes les banques proposent des produits d'investissement de ce type. On a plutôt l'embarras du choix. Est-ce une mode ? Est-ce une prise de conscience d'une nouvelle génération ? Il est fort probable que les jeunes générations, qui seront les investisseurs de demain, aient un regard différent sur l'investissement. On peut s'imaginer que ces jeunes vont prendre davantage en considération des facteurs environnementaux et sociétaux dans leurs décisions d'allocation d'actifs. A l'ESSEC, nous explorons ces points de vue dans le cadre du projet multidisciplinaire « Planet & Finance ». A l'aide d'une plateforme de simulation de marché financier – SimTrade – nous essayons de comprendre les réactions des étudiants-investisseurs aux annonces « CSR » des entreprises. Nos recherches donnent des pistes pour mieux comprendre les attentes, les motivations et les inquiétudes de ces nouveaux investisseurs. Ainsi, nous espérons illustrer les liens de plus en plus étroits entre la finance et la planète pour les jeunes générations.

« Les vices privés font la vertu publique » (B. Mandeville). Quand l'éthique et la morale se mêlent à la finance

Fayçal LOUNES, Enseignant au sein du groupe IGS

W. Ossipow (2010) illustre la citation de Mandeville en plaçant l'homme devant un choix binaire : choisir de vivre moralement et renoncer à la richesse, ou choisir la richesse et renoncer à la vertu. Pour relever les défis écologiques et économiques d'un « monde en mutation rapide » et ainsi « répondre aux changements de comportements et aux attentes de nouvelles générations », l'entreprise joue désormais, et plus que jamais, un rôle éthique. Elle endosse une responsabilité dans l'allocation optimale des ressources. Des nouveaux enjeux se déclinent en matière de performances financières et extra-financières. Ils consistent à améliorer le bien-être de chacun afin d'atteindre la diversité d'objectifs des parties prenantes. Pour ce faire, la finance durable, composée entre autres de l'investissement responsable, de la finance verte et de la finance solidaire, fait-elle partie de ces enjeux ? En août 2021, Novethic, le média de référence de l'économie responsable faisait état d'encours des fonds durables mondiaux estimés à 1700 milliards de dollars et de la difficulté à démontrer « l'impact de la finance durable et sa capacité à limiter les dégâts environnementaux et sociaux produits par les entreprises sélectionnées sur des critères ESG ». L'université de Pennsylvanie a publié une recherche datant de 2014 sur le retour financier de l'engagement des parties prenantes. Cette étude reprend plus de 50 000 événements de parties prenantes à partir des rapports des médias pour développer un indice sur le degré de coopération ou de conflit des parties prenantes. L'étude a démontré que les entreprises dont les activités d'engagement social étaient perçues comme bénéfiques par les parties prenantes avaient plus de facilité à allouer leurs ressources. Ces entreprises ont atteint des valorisations manifestement plus élevées que leurs concurrents avec un capital social inférieur. Ainsi, la finance durable contribuera à satisfaire la diversité d'objectifs des parties prenantes à condition que celles-ci jouent un rôle d'« éthique critique » pour que chacun, avec engagement, en responsabilité consciente, y trouve son pain de vie.

© Éditions EMS

La finance verte : espoir ou illusion ?

Jocelyn MARTEL, Professor ESSEC Business School, Head ESSEC, Amundi Chair in Asset & Risk Management

La finance durable se définit par un nombre de pratiques ayant pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers dans des processus d'investissement et de financement de l'économie. La finance verte se focalise sur les opérations en faveur de la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Les marchés financiers peuvent contribuer de plusieurs façons à ces objectifs. Premièrement, l'émission d'obligations vertes représentent une mode de financement croissant de projets liés à la transition écologique. Deuxièmement, les gestionnaires d'actifs peuvent jouer un rôle dans l'allocation du capital vers des projets en faveur de l'environnement. Ils peuvent, par exemple, choisir d'orienter une partie de leurs fonds vers des entreprises reconnues dans leur combat contre le réchauffement climatique. Ils peuvent également soumettre des propositions pro-environnementales lors d'assemblée des actionnaires afin de modifier le comportement des entreprises. Finalement, ils peuvent exclure certaines industries considérées comme polluantes de leur portefeuille. Il ne fait aucun doute que les investisseurs sont de plus en plus exigeants sur la performance ESG des entreprises, en particulier sur l'aspect environnemental. La part des fonds sous gestion intégrant des critères ESG est en constante augmentation et pourrait dépasser les $50 trillions en 2025, soit plus d'un tiers des actifs sous gestions dans le monde. En 2020, les fonds d'actions climatiques ont représenté 25 % de l'émission de nouveaux fonds ESG et l'Europe représente la moitié des actifs sous gestion avec des critères ESG. Or, le secteur est confronté à trois problèmes de taille. Le premier est celui du greenwashing, méthode par laquelle une entreprise s'affiche comme verte tout en ne l'étant pas. Le deuxième est beaucoup plus important et concerne la disponibilité, la fiabilité et la transparence des données climatiques de la part des entreprises. Pour l'instant, ces données sont rendues publiques sur une base volontaire. De plus, elles sont peu comparables d'un fournisseur de données à l'autre et souvent peu vérifiables. Dans ces conditions, l'utilisation de données peu fiables dans le cadre de décisions d'investissement peut être contre-productive et nous éloigner des objectifs climatiques. Le troisième problème en est un qui relève plus de la morale que de la finance. En effet, certains secteurs d'activité ont été décrétés comme « persona non grata » (sin stocks) par certains gestionnaires d'actifs. Malheureusement, l'anathème jeté sur ces secteurs peut être en total contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique, comme le démontre le secteur du nucléaire qui émet très peu de CO_2. En conclusion, la finance verte peut potentiellement jouer un rôle dans notre combat contre le réchauffement climatique mais celui-ci doit reposer sur la science et l'utilisation données mesurables et fiables, et non sur des dogmes.

© Éditions EMS

La finance se remet au vert : formule magique entre rentabilité et responsabilité ESG

Hela MZOUGHI, Carthage Business School, University of Tunis Carthage, Fattouma Bourguiba Avenue, Tunis 2036, Tunisia and Center of Research for Energy and Climate Change (CRECC)-Paris School of Business, France

Rafla HCHAICHI, Carthage Business School, University of Tunis Carthage, Fattouma Bourguiba Avenue, Tunis 2036, Tunisie

Le monde de la finance migre vers une nouvelle ère qui s'inscrit dans une démarche socialement responsable et respectueuse de l'environnement. En effet, les entreprises s'orientent vers des investissements en faveur d'une transition énergétique à bas-carbone qui consiste à mettre du « vert » dans leur financement. Pour faire de la finance verte une réalité, la rentabilité financière, à elle seule, n'est plus suffisante. La stratégie économique doit être encrée dans la durabilité favorisant ainsi les entreprises soucieuses de l'environnement et de l'intérêt collectif de toutes les parties prenantes. L'intégration de l'aspect Environnemental, Social et de la Gouvernance (ESG) permet aux gérants d'actifs de mieux comprendre les stratégies des entreprises et leurs activités. Ces critères extra-financiers influencent les pratiques des entreprises favorisant un développement durable et améliorant la compétitivité et la performance économique. Sur le plan pratique, la direction financière apporte son expertise en termes de pilotage, d'élaboration d'indicateurs afin de fiabiliser les rapports extra-financiers stratégiques et opérationnels et de valorisation des actions environnementales. Au final, l'intégration des données environnementales dans les décisions d'investissement ouvre de nouvelles opportunités.

Finance verte : une actualité brûlante entre doute et espoir

Théodore NADZIGA, Conseiller en GRH, RACGAE, Burkina Faso

Ces dernières années et surtout après l'adoption de l'accord de Paris sur le climat en 2015, le « verdissement » du monde de la finance s'est accentué. En outre, l'écologie politique a œuvré à l'avènement d'une prise de conscience des dangers liés à l'épuisement des ressources et au réchauffement climatique. Ainsi, à travers la finance verte et durable, d'importantes flux financiers se sont réorientés vers des activités propices à la sauvegarde de l'environnement et à la transition écologique. Cependant, avec des intérêts multiples parfois contradictoires et divergents des parties prenantes, comment la finance verte peut-elle contribuer à une allocation des ressources tant sur les performances extra-financière, financière et satisfaire leurs objectifs ? Sur le plan de la performance extra-financière, il faudrait convenir avec certains auteurs et économistes qu'à l'étape actuelle, la finance verte se résumerait plus à faire avancer les causes de la lutte contre le changement climatique et surtout à amener les acteurs (entreprises, actionnaires, clients, travailleurs, communauté toute entière) à prendre en compte les différentes préoccupations Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). Au niveau de la performance financière, l'émission de « greens bonds », des prêts verts, et des obligations responsables est en marche. Quoiqu'assez marginale, elle a subi une forte croissance ces dernières années. Pour la satisfaction de la diversité des objectifs des parties prenantes, elle se fera uniquement sur la base d'une conciliation entre la survie de l'humain sur une planète « soignée et guérie » et une juste recherche de « l'avoir ». Toute chose difficile à atteindre au regard des différents enjeux, comme l'ont écrit GRANDJEAN et LEFOURNIER dans leur ouvrage *L'illusion de la finance verte*.

© Éditions EMS

Un développement durable nécessite du financement, mais aussi d'honorer ses engagements

Habiba NASRAOUI BEN MRAD, Assistante, ESC TUNIS, Université de la Manouba, Tunisie
Ramzi BEN MRAD, PHD., Assistant, ESSEC TUNIS, Université de Tunis, Tunisie

Atteindre les objectifs de développement durable (ODD) constitue un défi majeur. Les changements d'orientation à opérer sont très importants ; et les besoins de financement dépassent de loin le soutien qui pourrait être apporté, aussi bien par le biais de l'Aide Publique au Développement (APD) que par l'ensemble des flux Nord-Sud prévus dans le cadre de la COP21. Il est universellement reconnu que des efforts sont nécessaires pour dégager un important volume de ressources supplémentaires, avec la mise en place de mécanismes de financement innovants et pertinents, reliés à des réseaux et alliances multipartites qui seront plutôt axés sur les résultats, mais aussi, à des mécanismes d'atténuations des risques faisant appel à de nouvelles technologies. L'objectif ultime à déterminer reste à savoir de quelle manière ces mécanismes à mettre en œuvre peuvent être mis à profit, pour appuyer l'obtention de résultats à l'appui des ODD et des engagements déjà signés. Les mécanismes de financement à mettre en œuvre (fonds d'investissement à impact, fonds de capital-risque, microfinance, obligations à impact social et environnemental, financement participatif, blockchain…) doivent permettre d'exercer une influence et de canaliser un volume de ressources beaucoup plus important, en mobilisant de nouveaux acteurs pour déployer à plus grande échelle des modèles d'intervention qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres domaines. Les nouveaux mécanismes doivent également contribuer à la conception de programmes réalisables avec un impact positif, aussi bien sur le plan social, environnemental, mais aussi, financier. A ce niveau les institutions financières et les acteurs financiers, doivent aujourd'hui jouer pleinement leur rôle afin de piloter les initiatives de financement innovantes, en travaillant avec des organisations partenaires du système des Nations unies, les institutions de financement du développement et les partenaires bilatéraux, ainsi qu'avec des initiatives et des entités du secteur public et privé et toutes les parties prenantes impliquées. Pour ce qui est de la prochaine COP26, gardons espoir et restons tout de même optimistes quant à la mobilisation de plus de ressources pour la réalisation des ODD, malgré que seuls 16 des 197 signataires de l'accord de Paris lors de la COP21 ont défini un plan d'action climatique permettant d'honorer leurs engagements rattachés à la COP21.

Finance verte et performance extra-financière des entreprises africaines : Une remise en cause de la finance classique ?

Ruphin NDJAMBOU, Maître de Conférence, agrégé des Universités CAMES, Enseignant-chercheur, Université Omar Bongo, INSG/ ISTA-CEMAC, Libreville, Gabon

Au cours des vingt dernières années, la mise à contribution des marchés financiers et des banques à la réalisation d'objectifs environnementaux s'est imposée comme un des grands thèmes associés au développement durable. Au cœur du projet protéiforme de « verdissement » de la finance réside l'idée d'une réorientation des flux financiers vers des activités économiques bénéfiques ou comparativement moins nuisibles pour l'environnement. Y contribuent entre autres la constitution d'offres de crédit adaptées au financement d'investissements environnementaux, la mise en place de fonds de placement soumis à des exigences environnementales ou encore une meilleure prise en compte de l'environnement dans les dispositifs de gestion des risques des banques (Damien et Tiphaine, 2016). C'est ce que l'on appelle la « Finance verte » ou « finance durable ». Cette dernière est donc une notion qui définit les actions et opérations financières qui favorisent l'émergence économie verte inclusive, opposée au financement climatique, qui est uniquement focalisé sur l'atténuation et l'adaptation de projets climatiques (Fosse, 2017). La finance verte se développe particulièrement depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 qui s'est fixé comme objectif de rendre les flux

 © Éditions EMS

financiers compatibles avec la limitation et l'adaptation au changement climatique. Elle est appréhendée *via* deux approches (Moret, 2018). La première approche est centrée sur la finalité : elle cherche à soutenir les activités économiques qui ont des bénéfices environnementaux, c'est-à-dire les produits ou services qui apportent la même fonctionnalité mais qui ont un moindre impact environnemental, à l'exemple du train et du vélo pour la mobilité. Elle couvre donc l'ensemble des activités qui contribuent positivement à la Transition Énergétique et Écologique. La seconde approche, quant à elle est centrée sur la réduction des risques liés aux enjeux environnementaux qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des investissements financiers. Il s'agit d'analyser la manière dont les entreprises s'adaptent ou pas à la transition environnementale ou de désinvestir de celles qui poursuivent des activités nocives pour l'environnement, comme les investissements liés au charbon. Cette approche couvre l'ensemble des activités économiques (cahier du FIR n°2). Ces deux approches remettent en cause la finance classique qui est centré sur les bénéfices de l'investisseur alors que dans la finance durable l'accent est mis sur la prise en compte des parties prenantes et l'environnement global. Les entreprises africaines devront tirer profit de ces nouvelles sources de financement alternatif.

Finance verte : universalité ou contingence ?

Jean François NGOK EVINA, Professeur Titulaire CAMES Agrégé en Sciences de Gestion, Université de Douala, Cameroun

La finance au service du développement ou le développement au service de la finance ? Telle semble être la principale préoccupation qui suscite les débats et controverses autour de la notion de finance verte. Le débat sur la finance verte apparaît comme celui du concept de « développement durable » qui se définit comme un développement qui permet aux générations présentes de satisfaire leur besoin sans toutefois compromettre les générations futures de combler leurs besoins. La finance verte est une notion qui définit les actions et opérations financières qui favorisent la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Elle privilégie l'investissement responsable (IR) qui ajoute aux critères purement financiers des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle connait sans doute un développement exponentiel de nos jours.

La finance a un rôle majeur d'allocation des ressources dans l'économie. Seulement, la finance traditionnelle dirige l'épargne vers les projets les plus rentables, sans prendre en compte les aspects environnementaux des investissements effectués. La finance verte, quant à elle, finance des projets ne portant pas atteinte à l'environnement, ou permettant le développement d'une économie durable. Cette finance est en cours d'expérimentation et ne saurait se préoccuper uniquement de la préservation de l'environnement si la survie de l'entreprise, de l'organisation ou de la société est menacée. C'est la raison pour laquelle, cette finance verte ne saurait être universelle, elle reste et demeure contingente. Les analystes financiers du plus grand fonds souverain d'investissement du monde, The Fund de Norvège qui dispose de 870 Md€ d'actifs sous gestion, sont dorénavant accompagnés d'analystes ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) lorsqu'ils rencontrent les dirigeants de l'une des 9 146 entreprises dans lesquelles le fonds est actionnaire, ou envisage de le devenir.

© Éditions EMS

Finance verte : au-delà des outils, la nécessité d'un changement de mentalités

Raphaël NKAKLEU, Professeur, Cerame, Essec de Douala, Cameroun

Cyrille Michel Bertrand ONOMO, Enseignant chercheur, Cerame, Essec de Douala, Université de Douala, Cameroun

Les investissements verts et le financement des politiques de transition écologique qui constituent l'essentiel de la finance verte attirent l'attention du monde de la finance essentiellement dans les pays occidentaux. Un fort accent dans les analyses sur la finance verte est mis sur la construction de nouveaux outils et des méthodes permettant de guider la prise de décision de manière à concilier la création de richesse, le développement durable et la satisfaction des parties prenantes diverses. Cependant, dans un système de capitalisme financiarisé, cette prise de décision semble plus déterminée par la rationalité des acteurs qui recherchent la création de richesse maximale (davantage pour les actionnaires de l'entreprise). Dans cette perspective, l'atteinte des objectifs de développement durable requiert un changement de mentalités et une révision de la rationalité des agents économiques et du système financier dans son ensemble. Ce changement de mentalités doit insister sur la subordination de la création de richesse à la quête de l'équilibre organisationnel, de l'harmonie sociale et de la préservation de l'environnement. Par ailleurs, ces changements dans une approche contingente, doivent intégrer le niveau de développement des économies et les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans les différents pays. Le suivisme dans les politiques des Etats et dans les stratégies des entreprises, ne favoriseraient pas toujours une efficacité des démarches dans des environnements divers.

La finance verte, un nouvel enjeu de compétitivité économique

Viviane ONDOUA BIWOLE, Université de Yaoundé II/SOA, Directrice du Cabinet Obiv Solutions, Yaoundé, Cameroun

Jean-Paul TCHANKAM, professeur senior, Kedge Business School Bordeaux

Bien que la performance financière soit la principale motivation des dirigeants d'entreprises, elle s'avère insuffisante pour en assurer leur durabilité et leur pérennité. C'est ce qui justifie l'attrait récurrent vers l'approche ESG (environnement, sociale, gouvernance) avec l'avantage d'attirer les plus gros investisseurs mondiaux. Dans cette logique, l'environnement est considéré comme un indicateur substituable de la performance (Cavaco & Crifo ; 2014 & 2010) justifiant alors les gains financiers et extra financiers découlant d'un engagement à la protection de l'environnement. Cet engagement s'est progressivement accru. En 2012, 1 dollar sur 9 était investi dans l'investissement responsable. Ce chiffre passe de 1 à 5 pour l'année 2015 (Morgan Stanley, 2015). D'ici l'année 2025 (Bloomberg Intelligence, 2021), les investissements intégrant au minimum un critère ESG pourraient selon les estimations, dépasser 53 000 milliards. En Europe, pour le premier trimestre 2021, 120 milliards d'euros sont dirigés vers les fonds ESG (Morningstar Manager Research, 2021), aux Etats unis, 17 100 milliards de dollars étaient gérés selon la stratégie d'investissement durable et enfin en France pour la fin d'année 2019 (Report on US Sustainable and Impact Investing Trends, 2020) l'ISR s'établit à 1861 milliards d'euro soit 45 % des encours sous gestion (Association Française de la Gestion financière, 2020. Au niveau mondial, l'investissement socialement responsable (ISR) est devenu un nouvel enjeu de la compétition économique mondiale (Cravero *et al.*, 2021). Il contribue à l'allocation optimale des ressources à travers des approches ou modèles d'ISR propre à chaque pays.

© Éditions EMS

La thermodynamique et la blockchain soucieuse de l'environnement

Philippe PACHE, Psychologue FSP, IMSG, Genève

L'une des approches particulièrement intéressantes a été formulée par François Roddier, dans son approche de l'économie thermodynamique. La complémentarité que représentent les énergies renouvelables permettront, petit à petit de diminuer la pression qui pèsent de plus en plus sur les énergies fossiles. Et en termes de stratégie économique, elle consisterait à utiliser 2 monnaies différentes : l'une pour les énergies fossiles et l'autre pour les énergies renouvelables. Ceci permettrait ainsi, à mesure que les énergies fossiles s'épuisent de diminuer la température des économies qui leurs sont associées, tandis que celle des économies associées aux énergies renouvelables augmentera. L'on remplacerait ainsi une transition abrupte par une transition continue. En termes de technologie et de gouvernance, il existe actuellement certains projets prometteurs comme Efforce dont Steve Wozniak, l'un des fondateurs d'Apple fait partie, et qui se définit comme la première plateforme basée sur la blockchain qui permet à quiconque d'accéder à des économies d'énergie par jeton dans le monde entier. La perspective d'un avenir qui allie technologie sans retour à l'âge de pierre est en route, il est toutefois nécessaire de bénéficier de la maturation des technologies et d'un degré de conscience suffisant pour que la transition s'opère et devienne évidente.

République Démocratique du Congo (RDC), la locomotive du développement africain en matière d'économie verte

David PATA KIANTWADI, Professeur des universités congolaises (IFASIC et autres), CEO, SODEICO

Avec la moitié des forêts étendues sur plus de 1,55 million de km2 et des ressources en eau de l'Afrique, ainsi que d'énormes réserves minérales estimées à 24.000 milliards de dollars, la RDC pourrait devenir une locomotive pour le développement africain avec une potentialité de revenus qui pourraient s'élever à 900 millions de dollars d'ici à 2030. Une telle position fait un contribuable de marque dans la croissance économique durable de l'Afrique et du monde. Malheureusement, de nombreux facteurs l'empêchent de jouer ce rôle, notamment, des guerres répétées, des conflits politiques financés largement par des multinationales pour l'exploitation de ces ressources, l'accélération de la déforestation, l'extinction de certaines espèces, la pollution par les métaux lourds et la dégradation des terres résultant des activités minières, ainsi qu'une pénurie aigüe d'eau potable affectant quelques 51 millions de Congolais. Ainsi, pour amener ce pays à jouer pleinement son rôle dans l'accroissement de l'économie verte mondiale, il est important, par exemple, de renforcer les patrouilles anti-braconnage pour sécuriser les différents parcs nationaux, les mécanismes de stabilité des institutions, la politique inter-régionale qui garantit la paix dans les frontières, de doter des fonds pour encourager des activités de protection et de valorisation des écosystèmes forestiers.

© Éditions EMS

Vers une mainstreamisation de la finance verte ?

Jonathan PEILLEX, Professeur, ICD Business School

En tant que prescripteur de valeur écologique dans une société en quête de durabilité, la finance verte vise initialement à remettre en question la conception traditionnelle de l'investissement financier, souvent considéré comme une action égoïste incompatible avec l'environnement. La particularité de la finance verte tient alors à la prise en compte des conséquences environnementales du placement financier en y intégrant des considérations écologiques. Pour autant, l'industrie de la finance verte actuelle ne relève pas de l'altruisme. Elle ambitionne de satisfaire des attentes également financières des investisseurs verts. Hors de question pour les gérants de produits financiers durables de délivrer à leurs clients des rendements inférieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir *via* des investissements plus conventionnels. A ce titre, les études scientifiques existantes confirment que le placement dans des produits financiers verts n'entraîne pas de sacrifices financiers à consentir pour l'investisseur. Les performances encourageantes des produits financiers verts devraient inciter de nouveaux investisseurs dotés d'une conscience écologique à orienter leurs ressources vers cette nouvelle sphère d'investissement. Dans le même temps, de tels niveaux de performance interrogent quant à la volonté des gérant de produits financiers verts de réellement inclure la protection de l'environnement au cœur de leur stratégie financière. Et si l'investissement étiqueté « vert » n'était-il pas aussi durable que ce que sous-entendent les sociétés de gestion d'actifs ?

C'est douloureux, mais il va bien falloir céder : il y a incompatibilité entre les objectifs environnementaux et les objectifs économiques et financiers

Yvon PESQUEUX, Hesam Université, Professeur du CNAM

La « finance verte » est d'abord la finance ! Depuis le temps que l'on tourne autour du pot, le couperet est tombé cet été avec et le nouveau rapport du GIEC et les phénomènes climatiques. J'avais pourtant du recul par rapport à la thèse collapsionniste, mais elle est en passe d'être validée, et plus vite qu'il n'était prévu. Le constat est alarmant et requiert – c'est le discours du Secrétaire Général des Nations unies – des mesures majeures. Il n'est donc plus question de « parties intéressées », mais bien de règles, d'interdictions à défaut desquelles, à court terme, les phénomènes climatiques exceptionnels vont se multiplier et avoir des impacts majeurs sur les populations et, à moyen terme, la vie sur terre devenir impossible dans un certain nombre de régions du globe. La question dépasse donc celle de la « finance verte », des investissements et de l'engagement des entreprises. Il ne peut plus être question d'investissements qui seraient compatibles avec l'activité économique et pour le climat (ou inversement), mais bel et bien d'incompatibilité entre les deux. Et d'ailleurs, la finance, verte ou pas, risque à court terme d'être dépassée par les primes d'assurance qui vont devoir être versées.

© Éditions EMS

La finance verte et durable fait notre avenir

Sofia RAMOS, Professeure Associée, ESSEC Business School (Paris-Singapore)

La finance verte et durable est un nouveau départ, elle fixe des nouveaux objectifs dans les décisions de financement et investissement. A un premier niveau, elle contribue à éviter les vices et les pièges de la finance traditionnelle comme le focus sur les profits à court terme qui ne contribue pas à des projets de long terme et à la fin à l'innovation. L'objectif de résultats à court terme s'est avéré préjudiciable à la société, comme on l'a vu avec la crise financière de 2008. Donc la finance verte et durable contribue à empêcher des mauvaises pratiques commerciales et à éviter le gaspillage de ressources économiques, qui ont eu des coûts financièrement et socialement lourds pour la société. Ces pratiques ont contribué aussi à un accroissement de la méfiance des citoyens envers les institutions financières, et de façon indirecte à l'essor du populisme, avec des conséquences pour la stabilité des démocraties. A un second niveau, la finance verte et durable soutient le développent durable, donc contribue à faire progresser la société. Beaucoup des investisseurs se sont engagé à respecter les objectifs de développement durable des Nations unies. Ainsi, les résultats de leur activité commerciale sont meilleurs pour la société et sont bons pour les des parties prenantes. On peut penser aussi aux obligations vertes (green bonds) qui ont vu leur demande bondir durant les deux dernières années. Le coût de financement pour les projets verts a baissé. Donc plus en plus d'acteurs s'engagent dans la transition énergétique et dans les projets avec impact environnemental.

Respecter l'environnement pour accéder à la finance verte

Oumar TRAORE, Managing Partner, Optimum International, Abidjan, Côte d'Ivoire

A quoi sert fondamentalement la finance verte et durable ? Elle permet de prévenir les dommages environnementaux pouvant naître des activités économiques d'acteurs publics ou privés. Du point de sa définition, la finance verte et durable reste encore difficile à préciser bien qu'il y ait un intérêt grandissant à son égard. La principale certitude, c'est cette nouvelle dynamique qu'elle impose aux entreprises d'investir dans des projets soutenables et respectueux de l'environnement pour bénéficier des financements verts. Il ne s'agit plus de parler véritablement de rentabilité financière mais de nouvelles stratégies économiques respectueuses de l'environnement social et des égalités sociales. Tous les acteurs publics et privés sont à la recherche d'opportunités dans un domaine en pleine expansion et à la croisée d'enjeux financiers, socio-économique et environnementaux. L'éligibilité des parties prenantes à la finance verte repose en partie sur la notation extra-financière des entreprises, un point essentiel dans l'appréciation des entreprises quant au respect des valeurs sociales, véritable garantie pour accéder au financement vert.

© Éditions EMS

La fine anse verte du management sociétal

Joumana YOUNIS, Doyenne de la Faculté de Gestion, Université Jinan
Elie BASBOUS, Président du CLERH, IAS-Liban

La création des richesses serait la source de la durabilité de l'espèce humaine. L'allocation optimale des ressources pour la création varie dans le temps et dans l'espace et détermine le niveau de satisfaction que certains économistes et managers cherchent à optimiser. L'optimum tant recherché est-il immuable ? Certainement pas, du fait des facteurs de contingence ou des facteurs résiduels. Ces derniers associés aux ambitions des acteurs socioéconomiques et aux parties prenantes constituent une longue frontière entre le vaste territoire de labeur pour la survie et l'immense océan de l'appétence sociale. Entre l'action et l'ambition existe une barrière qui n'est point rectiligne mais discontinue ; ceci sous l'influence de fines anses de nouvelles attentes et d'ambitions ; d'où l'émergence de groupes de pression et de revendication dont la motivation s'inscrit dans l'amélioration du bien-être et la visée du développement durable. En ce sens, l'interaction entre la préservation de la nature, l'équilibre économique et l'équité sociale représente de plus en plus autant une frayeur qu'un espoir ; ce qui nous permet d'évoquer l'élan de l'humain vers le meilleur, c'est-à-dire vers une vie verdoyante. Cependant la nature n'étant pas aussi généreuse que l'on imagine, la société est obligée de s'organiser autour d'un système de production dont la finance demeure le socle. Néanmoins, grâce aux fines anses de la RSE, les systèmes de production classiques évoluent pour fournir non seulement des produits qui satisfassent les besoins primaires mais le restant des besoins de la pyramide de Maslow. N'est-ce pas une forme de diversité entraînant une harmonie dans le triptyque du développement durable ?

© Éditions EMS